

## familles hébergées

Le collectif «Pas d'enfants à la rue» dénonce la décision de la préfecture de l'Oise de mettre fin à l'hébergement pérenne de familles logées via le 115. Les associations parlent d'un «manquement grave» aux obligations légales de l'État.

7 OCTOBRE 2025 — Par **Fabrice Alves-Teixeira**

Le **collectif départemental «Pas d'enfants à la rue»**, rassemblant des **associations** de **Beauvais, Compiègne** et **Creil**, se dit «atterré» par la décision récente de la **préfecture** de l'**Oise** de remettre à la rue des familles jusqu'ici hébergées de manière pérenne dans des hôtels du 115. Selon le collectif, ces familles, souvent avec enfants, reçoivent actuellement la visite conjointe de l'Adars (association départementale d'accueil et de réinsertion sociale) et de la préfecture, qui leur signifie oralement qu'elles devront quitter leur hébergement sous peu.

La préfecture prévoit, d'après le collectif, de remplacer ces hébergements pérennes par des séjours temporaires d'une durée maximale de sept jours, renouvelables une fois, dans le cadre d'un système de rotation entre les familles à la rue du département. Les services de l'État justifient cette mesure en affirmant qu'elle vise à «améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge».

### Le collectif dénonce une illégalité

Le collectif conteste fermement cette interprétation. «Nous dénonçons un manquement de l'État à ses obligations, clairement exprimées dans la loi par les articles L345-2-2 et L345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles», indique-t-il. Ces articles garantissent notamment les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement d'urgence. Les associations rappellent que la préfecture enjoindrait l'Adars à appliquer des procédures qu'elles estiment «illégales».

Les conséquences de ces expulsions seraient immédiates, alerte le collectif. «On voit sans peine les conséquences sur la vie de ces familles et en particulier sur la vie des enfants, remis régulièrement à la rue, et sur leur scolarisation, rendue impossible par le turn-over constant des hébergements», écrivent les signataires. Selon eux, ces mesures risquent d'«aggraver la précarité» et de «jeter les enfants dans une situation d'errance les mettant en danger physique et psychologique».

### Un rendez-vous demandé au préfet en urgence

Les associations demandent un rendez-vous en urgence avec le préfet de l'Oise pour interrompre les procédures en cours. «Nous agissons auprès des acteurs concernés pour alerter sur ce qui se passe et arrêter ces procédures», conclut le collectif, composé notamment de Solidarité Migrants Beauvais, Actus Compiègne, la Ligue des droits de l'homme et Solidarité sans papiers du bassin creillois et de Compiègne-Noyon.

Ce mardi 7 octobre, Richard Labrousse, président de Solidarité Migrants Beauvais, se félicite d'avoir décroché un rendez-vous avec le préfet Jean-Marie Caillaud, pour début novembre. De son côté, la préfecture assure qu'«aucun enfant n'est laissé à la rue» malgré les craintes des associations. Elle justifie cette décision par une demande en forte augmentation.

«Le dispositif a été adapté pour prioriser la mise à l'abri des publics les plus vulnérables : couples avec enfants, femmes isolées avec enfants, personnes seules en situation de fragilité ou présentant des problèmes de santé, explique la préfecture, précisant que le département de l'Oise dispose de 2 022 places d'hébergement d'urgence. Chaque situation est examinée individuellement, avec un souci constant de continuité de prise en charge. Dans un contexte de tension croissante sur les capacités disponibles, cette organisation permet de préserver une réponse rapide et adaptée pour ceux qui en ont le plus besoin, dans un esprit de solidarité et d'équité.»